

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1119/SLAG 1119/SLAG 12 Novembre 1975

n° 1119/SLAG 1119/SLAG 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 novembre 1975

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1975

Date du numéro
25 novembre 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des' Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14-février 1968 relatif aux"attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, le décret n° 75-930 du 10 octobre 1975 relatif à la défense aérienne. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin Sera.

C.
DABLANC